



**The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System**  
***Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent***

---

AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 7 - 2006

**Tirants d'eau permis dans la section de Montréal au lac Ontario**

Dans la section de Montréal au lac Ontario, le tirant d'eau maximum permis sera augmenté à **80.8 dm** (26 pi 06 po) à partir du **24 mars 2006**, sous réserve de niveaux d'eau favorables. L'augmentation s'applique à **tous les laquiers et aux navires océaniques munis d'un propulseur d'étrave**. Pour les **navires océaniques qui ne sont pas munis d'un propulseur d'étrave**, le tirant d'eau maximum permis demeure de 80.0 dm (26 pi 03 po). A noter, il n'y aura **aucune tolérance** pour les navires ayant un tirant d'eau dépassant 80.8 dm (26 pi 06 po).

Nous rappelons aux navigateurs que dans le cas des navires chargés à un tirant d'eau excédant 80.0 dm (26 pi 03 po, leur vitesse sera surveillée étroitement entre l'écluse de Saint-Lambert et l'île Saint-Nicholas.

Le 24 mars 2006